

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE

**DEPARTEMENT
HERAULT**

**DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**ARRONDISSEMENT
LODEVE**

Séance du 9 Décembre 2024

**Commune de
PAULHAN**

N° 2024/12/08

Date de la convocation	02/12/2024
	Votes : 22
Présents : 19	Pour : 21
Absents : 04	Contre : 01
Représentés : 04	Ne participe pas au vote : 01

L'an deux mille vingt quatre, le neuf décembre,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à dix huit heures trente, sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GUERIN Grégory, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, LAMBERT Marcel, RODES Magali, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, DJUROVIC Aleksandra.

Etaient Absents : MM. GASC Georges, ROIG José, GARIN-MICHAUD Gérard, JAM Thierry.

Procurations : - Mr GAUBERT Guy à Mr GUERIN Grégory
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr VALERO Claude
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mme CAPELLE Laetitia à Mme AMMARI Hanane

Objet : Adoption d'une convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec la Communauté de Communes du Clermontais « le théâtre le Sillon »

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20241209-2024-12-08-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024

Monsieur le Maire rappelle que depuis des années, le théâtre le Sillon organise plusieurs spectacles en partenariat avec la commune sur son espace public, mais aussi dans les locaux communaux afin de venir au plus près du public.

Afin de reconduire et renforcer ce partenariat, il convient de conclure une convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec le théâtre le Sillon.

Monsieur le Maire propose donc de se prononcer sur le projet de convention qui fixe les modalités d'organisation et de déroulement des différents spectacles présentés par le théâtre le Sillon.

Ces spectacles se déroulent sur la commune de septembre 2024 à mars 2025 :

- Le 06 septembre 2024
- Le 26 septembre 2024
- Le 28 septembre 2024
- Le 11 octobre 2024
- Les 21 et 22 mars 2025

Où l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 21 voix Pour, 1 voix Contre,
1 élu ne participe pas au vote car vice président de la Communauté de
Communes du Clermontais,

- Décide d'adopter la convention de partenariat pour l'accueil et l'organisation de spectacles avec le théâtre le Sillon,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer la présente convention et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20241209-2024-12-08-DE
Date de télétransmission : 11/12/2024
Date de réception préfecture : 11/12/2024